



REPUBLIQUE FRANCAISE

~ ~ ~ ~ ~

SAINT PYTHON LE : 18 AVRIL 2025

DEPARTEMENT DU NORD

~ ~ ~ ~ ~

**ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI**

~ ~ ~ ~ ~

CANTON DE CAUDRY

~ ~ ~ ~ ~

COMMUNE DE

59730 SAINT PYTHON

~ ~ ~ ~ ~

Tél : 03.27.37.35.48

Fax : 03.27.74.22.09

NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2025

1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal www.saint-python.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 15 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il a été bâti sur les bases des arbitrages de la commission des finances et établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses,
- Pratiquer une fiscalité raisonnée (les taux restent identiques à ceux de 2024),
- Poursuivre les projets engagés.

Le budget général de la commune est composé du budget principal et d'un budget annexe (lotissement rue Victor Hugo). La nomenclature comptable utilisée est la M57.

2. Budget primitif principal

2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 342 305.49 €.

RECETTES

Le produit des services est prévu à hauteur de 20 476.00 €. Ce produit est constitué principalement de la redevance périscolaire pour 10 500.00 € (restaurant scolaire, garderie), du séjour neige pour 2 500.00 € et du transfert de charges à la Communauté de Communes (charges de personnel lors de l'organisation des CLSH) pour 5 500.00 €.

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de 209 775.00 € (en baisse de 15.64 % par rapport à 2024). Elles sont composées principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement qui s'établit à 84 805.00 € au lieu de 85 884.00 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 1.26 %.
- La dotation de solidarité rurale (composée de 2 parties, la dotation de solidarité rurale « péréquation » et la dotation de solidarité rurale « cible ») qui s'établit à 39 871.00 € au lieu de 57 470.00 € en 2024. Cette dotation a baissé de 17 599.00 € par rapport à 2024. L'année 2025 n'en sera que plus difficile. Cette forte baisse est due à la coupe de 50 % de la dotation de solidarité rurale « cible » (17 047.00 € au lieu de 34 094.00 €). Une explication est attendue par la Préfecture.
- La dotation nationale de péréquation qui s'établit à 23 015.00 € au lieu de 25 572.00 € en 2023.
- Des compensations au titre des exonérations de taxe foncière pour 35 656.00 € (35 175.00 € en 2023).

Les revenus des immeubles (location des salles communales et loyers) sont prévus à hauteur de 7 000.00 €. Cette somme de 7 000.00 € intègre également le produit des fermages.

Les travaux de rénovation de la salle polyvalente étant terminés, les locations sont à nouveau possibles, d'où une prévision plus importante qu'en 2024.

Les impôts et taxes s'élèvent à 609 154.00 €. Il est rappelé que suite à la disparition de la taxe d'habitation, l'Etat compense cette perte de ressources fiscales par le produit de la taxe foncière pour le bâti perçu les années précédentes par le Département. Cependant, si le produit de cette taxe est supérieur au produit de la taxe d'habitation perçu auparavant (basé sur celui de 2017), un coefficient correcteur est appliqué. C'est le cas pour notre commune qui est sur-compensée. L'effet du coefficient correcteur fait ressortir une contribution de 56 915.00 €.

Ce poste est composé :

- Du produit des taxes foncières prévu pour 418 352.00 € dont 4 937.00 € (TH logements vacants et résidences secondaires) - coefficient correcteur de 56 915.00 € soit 361 437.00 €.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux qui restent identiques à 2024.

- Taux de la taxe foncière bâtie (TFB) : 40.22 % – Taux moyen au niveau national en 2023 : 39.42 % - Taux moyen au niveau départemental en 2023 : 37.92 %)
- Taux de la taxe foncière non bâtie (TFNB) : 70.05 % (inchangé depuis 2015) – Taux moyen au niveau national en 2023 : 50.82 % - Taux moyen au niveau départemental en 2023 : 52.34 %)
- Taux de la taxe d'habitation (TH) (résidences secondaires et logements vacants) : 14.27 % - Taux moyen au niveau national en 2023 : 24.45 % - Taux moyen au niveau départemental en 2023 : 17.47 %).
- De l'allocation de compensation versée par la CCPS et correspondant au produit économique pour un montant estimé à 98 386.00 € (montant historique depuis l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique en 1992 perçue par les Communautés de Communes).
- De la taxe sur les pylônes électriques qui s'élève à 64 614.00 €,
- De la taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SIDEC qui s'élève à 11 066.00 €,

- De La taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait s'établir à environ 30 000.00 €.

Les atténuations de charges pour 20 900.00 € comprennent le remboursement par l'assurance statutaire des rémunérations et charges du personnel en situation d'indisponibilité physiques (maladie...). Cette prévision est plus élevée qu'en 2024 car nous avons un agent en maladie ordinaire depuis novembre 2024.

Chapitre	BP 2024	BP 2025
013 – Atténuation de charges	2 000.00	20 900.00
70 – Produits des services	18 870.00	20 476.00
73 – Impôts et taxes	605 520.00	609 154.00
74 – Dotations et participations	248 678.00	209 775.00
75 – Autres produits de gestion courante	5 000.00	7 500.00
76 – Produits financiers	0.00	0.00
77 – Produits exceptionnels	0.00	237.00
78 – Reprise sur amortissements et provisions	0.00	52.00
042 – Opérations d'ordre	0.00	0.00
TOTAL	880 068.00	868 094.00

L'excédent de fonctionnement cumulé à reporter s'élève à 474 211.49 €.

Total des recettes : 1 342 305.49 €

DEPENSES

Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 380 410.00 € (- 4.10 % par rapport au budget précédent). Cette diminution des prévisions est due essentiellement aux économies réalisées en 2024 (énergie, eau, carburant, denrées alimentaires).

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires...

La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courantes malgré le contexte actuel.

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 505 683.47 € (Dépenses réelles de fonctionnement en 2024 : 763 254.70 € dont charges réelles de personnel : 309 220.40 €, soit 40.51 % des charges de fonctionnement).

Le taux des charges de personnel ne reflète pas la réalité du terrain car l'effectif, à l'heure actuelle, n'est pas en corrélation avec l'activité propre de la commune et tout ce que l'Etat lui impose.

Le tableau des effectifs comporte donc à ce jour 7 postes pourvus d'agents titulaires.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 169 372.00 €, (en hausse de 1.23 % par rapport au BP 2024). Cette hausse est due en partie au versement de la contribution du SIDEN-SIAN pour la gestion des eaux pluviales et à la contribution au service d'incendie qui augmentent chaque année.

Ces charges sont principalement :

- Le versement des indemnités aux élus pour 64 520.00 €. Le montant des indemnités est celui correspondant à la strate des communes de plus de 1 000 habitants.
- Le contingent au service incendie pour 38 491.00 €

- La contribution aux syndicats intercommunaux (SIDEN-SIAN, SIDEV, SIVU Murs Mitoyens) pour 38 500.00 €
- Les subventions aux associations pour 19 080.00 €

Les charges financières sont prévues à hauteur de 16 800.00 €.

Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.

Au 31/12/2025 la dette du budget principal s'établira à 892 880.89 €.

Les charges exceptionnelles pour 2 000.00 € : elles sont composées essentiellement de l'annulation de titres émis les exercices précédents et des secours susceptibles d'être alloués.

Virement à l'investissement : 262 569.98 € sont dégagés pour financer les opérations d'investissement.

Les opérations d'ordre : 4 335.04 € correspondent aux amortissements d'honoraires non suivis de travaux.

Les dotations aux amortissements et provisions : correspondent à 20 % des créances irrécouvrables. Pour 2025, la somme prévue au budget est une recette de 52.00 €. La provision au titre de 2025 s'élève à 87.00 € et la situation à la balance s'élève à 139.00 €. La reprise de provision est donc de 52.00 € afin d'ajuster cette provision.

Chapitre	BP 2024	BP 2025
011 – Charges à caractère général	396 659.72	380 410.00
012 – Charges de personnel	355 820.00	505 683.47
014 – Atténuation de produits	0.00	0.00
65 – Autres charges de gestion courante	167 309.00	169 372.00
66 – Charges financières	18 833.00	16 800.00
67 – Charges exceptionnelles	1 500.00	2 000.00
68 – Dotation aux amortissements et aux provisions	2 071.00	0.00
014 – Atténuation de produits	0.00	1 135.00
023 – Virement à l'investissement	351 704.93	262 569.98
042 – Opérations d'ordre	3 785.04	4 335.04
TOTAL	1 297 682.69	1 342 305.49

2.2 Section d'investissement (voir tableau en annexe)

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier, travaux, acquisition d'un véhicule, ... il en va de même pour une commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement des emprunts en capital, des

travaux de voirie, des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, de l'acquisition de matériels divers, d'achat de terrains, d'honoraires...

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

RECETTES

Chapitre	BP 2024	BP 2025
13 – Subventions	553 859.00	338 203.00
16 – Emprunts	0.00	0.00
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	172 093.00	130 671.00
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	77 756.85	86 259.06
021 – Virement section de fonctionnement	351 704.93	262 569.98
23 – Immobilisations en cours	0.00	0.00
20 – Honoraires suivis de travaux (op d'ordre)	24 666.01	0.00
28 – Amortissements des immobilisations	3 785.04	4 335.04
45 – Comptabilité distincte rattachée	0.00	0.00
TOTAL	1 183 864.83	822 038.08

Les recettes sont principalement constituées :

- De subventions (salle polyvalente)
- Du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DEPENSES

Chapitre	BP 2024	BP 2025
001 – Déficit d'investissement à reporter	0.00	204 962.06
10 – Dotations réserves	0.00	0.00
20 – Immobilisations incorporelles	32 983.00	5 000.00
23 – Honoraires suivis de travaux (op d'ordre)	24 666.01	0.00
204 – Subventions d'équipement versées	0.00	0.00
21 – Immobilisations corporelles	178 332.00	95 420.00
23 – Immobilisations en cours	856 000.00	349 831.00
27 – Autres immobilisations financières	60 039.97	55 405.02
16 – Emprunts	108 832.00	111 420.00
45 – Comptabilité distincte rattachée	0.00	0.00
TOTAL	1 260 852.98	822 038.08

Elles sont principalement constituées :

- Remboursement du capital des emprunts,
- Honoraires de maîtrise d'œuvre,
- Solde travaux de réhabilitation de la salle des fêtes,
- Travaux de voirie,
- Achat de terrains (extension cimetière),
- Reprise de concessions de cimetière abandonnées,
- Divers matériels de voirie,
- Mobilier salle polyvalente et école.

c) Etat de la dette

Voir tableau en annexe

d) Ratios divers et indicateurs financiers (selon compte administratif 2024)

- Produits de fonctionnement par habitant : 897 € (moyenne de la strate en 2024 : 889.00 €)
- Produits des impositions directes par habitant : 615 € (moyenne de la strate en 2024 : 515.00 €)
- Charges de fonctionnement par habitant : 753 € (moyenne de la strate en 2024 : 705.00 €)
- Dépenses d'équipement par habitant : 819 € (moyenne de la strate en 2024 : 354.00 €)
- Encours de la dette par habitant : 995 € (moyenne de la strate en 2024 : 576.00 €)

Nous espérons que notre épargne brute continuera à progresser en 2025. Les économies sont toujours de rigueur.

Nous comptons également sur la vente des 5 parcelles restantes du lotissement rue Victor Hugo (185 000.00 €).

Capacité d'autofinancement brute par habitant : 144 € (moyenne de la strate en 2024 : 184 €)

Capacité d'autofinancement nette par habitant : 35 € (moyenne de la strate en 2024 : 112 €)

Fonds de roulement par habitant : 353 € (moyenne de la strate en 2024 : 576 €)

Trésorerie par habitant : 350 € (moyenne de la strate en 2024 : 629 €)

2 emprunts arriveront à leur terme en 2026 (annuités de 10 493.59 € et 19 790.34 €) et 1 en 2027 (annuité 13 694.88 €).

3. Budget primitif annexe lotissement de la rue Victor Hugo (en hors taxe)

DIVERS ET OPERATIONS	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	
Sondages parcelles	2 000.00
Variation des stocks	53 405.02
Produit à reverser au budget principal	222 184.57
TOTAL	277 589.59
INVESTISSEMENT	
Intégration des stocks	55 405.02
Reprise du déficit d'investissement	53 405.02
TOTAL	108 810.04

DIVERS ET OPERATIONS	RECETTES
FONCTIONNEMENT	
Reprise excédent antérieur	37 184.57
Opérations d'ordre	
Vente parcelles	185 000.00
Variation des stocks	55 405.02
TOTAL	277 589.59
INVESTISSEMENT	
Annulation des stocks	53 405.02
Participation budget principal	55 405.02
TOTAL	108 810.04

4. Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

BUDGET PRINCIPAL

SECTION	CREDITS OUVERTS	RESTES A REALISER (RAR) AU 31/12/24
INVESTISSEMENT		
Dépenses	642 538.08	179 500.00
Recettes	523 835.08	298 203.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 342 305.49	
Recettes	1 342 305.49	

BUDGET ANNEXE

SECTION	CREDITS OUVERTS	RESTES A REALISER (RAR) AU 31/12/24
INVESTISSEMENT		
Dépenses	108 810.04	0.00
Recettes	108 810.04	0.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	277 589.59	0.00
Recettes	277 589.59	0.00

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DU BUDGET ANNEXE

SECTION	CREDITS OUVERTS	RESTES A REALISER (RAR) AU 31/12/24
INVESTISSEMENT		
Dépenses	751 348.12	179 500.00
Recettes	632 645.12	298 203.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 619 895.08	
Recettes	1 619 895.08	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 371 243.20	179 500.00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 252 540.20	298 203.00

5. Conclusion

Du point de vue purement comptable, l'indice de pilotage comptable (IPC) 2024 de la commune est excellent (100 %) par rapport à l'ensemble des communes de la trésorerie de Caudry (93 %), l'ensemble des communes du Département (86 %) et à l'ensemble des communes de France (84 %). Cet indice est calculé à partir d'un minimum de 35 contrôles comptables.

Le budget prévisionnel de l'année 2025 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années, afin d'optimiser nos moyens financiers, poursuivre nos investissements sans pour autant augmenter les impôts.

La poursuite des projets se maintient. Des choix et des priorités ont dû être établis par les membres du Conseil Municipal qui se sont efforcés, durant ce mandat qui s'achève bientôt, de respecter au mieux le programme sur lequel ils ont été élus. Il restera l'implantation d'un City Park à réaliser. Cette opération est prévue au budget 2025.

L'heure est toujours aux économies compte tenu du contexte économique actuel. Il nous faut rester vigilants comme les années passées considérant la hausse considérable des prix, surtout en matière d'énergie. Cette année encore sera difficile compte tenu de la baisse de 50 % du montant de la Dotation de Solidarité Rurale Cible de 2024, soit 17 047.00 € en moins pour 2025.

Nous faisons face, au même titre que les ménages, à des charges incompressibles sur lesquelles nous ne pouvons influer.



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 059-215905415-20250415-BP_2_2025-BF

SLOW

ANNEXES

EMPRUNTS 2025

ECHEANCES	ORGANISMES PRETEURS	OBJET DE LA DETTE	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2024	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE	DERNIERE ECHEANCE
01/01/2024	DEXIA CREDIT LOCAL	Renégociation emprunts	132679,06	195558,98	9548,89	944,70	10493,59	01/01/2026
24/01/2024	CREDIT AGRICOLE	Invest 2016/2020	550000,00	370422,45	26742,65	3889,44	30632,09	25/01/2037
01/02/2024	DEXIA CREDIT LOCAL	Invest 2006/2007	280000,00	37568,55	18456,66	1333,68	19790,34	01/02/2026
01/07/2024	CREDIT AGRICOLE	Rue d'Haussy	350000,00	241902,75	22601,98	3628,54	26230,52	01/07/2034
25 du mois (trimestre)	CAISSE D'EPARGNE** Versé le 25/01/2012	Extension école 2012	150000,00	29192,05	12621,71	1073,17	13694,88	25/01/2027
12 du mois (trimestre)	CREDIT AGRICOLE**	Rénovation salle des fêtes 2022	350000,00	303067,95	21447,56	5074,92	26522,48	12/08/2037
		TOTAL	1812679,06	1001712,73	111419,45	15944,45	127363,90	

**Échéance trimestrielle

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 059-215905415-20250415-BP_2_2025-BF

SLOW

INVESTISSEMENTS 2025
DEPENSES - BUDGET PRIMITIF

DIVERS ET OPERATIONS	IMPUTATIONS ET INTITULES	DEPENSES
EMPRUNTS (capital)	16 - Emprunts	111 420,00
Honoraires (divers)	203 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion	5 000,00
Ext climatière : 9 920,00 € dont frais de notaire	2111 - Terrains nus (dont 9 920 € en RAR)	11 920,00
Géomètre rue Foch : 2 000,00 €		
Reprise concessions abandonnées	2116 - Cimetières (dont 1 980 € en RAR)	11 400,00
Châssis et isolation salle Mitterrand	2131 - Bâtiments publics	40 000,00
Passage piéton PMR : 2 597,76 €	2152 - Installations de voirie (dont 2 600 € en RAR)	8 800,00
Passerelle ruelle de la passerelle : 5 000,00 €		
Clôture salle polyvalente/église : 1 200,00 €		
Raccord eau potable et assain parcelle rue Foch	2153 - Réseaux divers	2 000,00
Divers matériel voirie	2157 - Matériel et outillage technique	10 000,00
Tables et chaises salle des fêtes : 7 496,28 €	2184 - Matériel de bureau et mobilier	8 500,00
Armoire école CM1-CM2		
Congr salle polyvalente - Réfrig école - Pupitre	2188 - Autres	2 800,00
Rénov salle polyvalente + honoraires : 165 000,00 €	231 - Immobilisations corporelles en cours	349 831,00
Démolition baraquement rue V. Hugo : 35 280,00 €	(165 000 € en RAR)	
City Park (structure) : 114 414,00 €		
Abords City Park (éclair-parking-gazon) : 35 137,00 €		
Subvention au budget annexe lotissement V. Hugo	27638 - Autres établissements publics	55 405,02
Reprise du déficit antérieur	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	204 962,06
	TOTAL	822 038,08

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 059-215905415-20250415-BP_2_2025-BF

SLOW

RECETTES - BUDGET PRIMITIF

DIVERS ET OPERATIONS			IMPUTATIONS ET INTITULES	RECETTES
Emprunt			1641 - Emprunt	0,00
F.C.T.V.A (16,404%)			10222 - FCTVA	125 171,00
Taxes d'urbanisme			10226 - Taxe d'aménagement et versement pour sous densité	5 500,00
Fonds vert salle polyvalente			1321 - Etat et établissements nationaux	101 377,00
ADVB salle polyvalente			1323 - Département	79 068,00
DETR salle polyvalente			13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	117 758,00
Mesures compensatoires Poweend			1348 - Autres	40 000,00
Couverture du déficit			1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	86 259,06
Amortissement honoraires plan de circulation			2803 - Frais d'études, de rech et de dev et frais d'insertion	3 508,56
Amortissement Ad'AP (accessibilité)				276,48
Amortissement accord cadre travaux voirie				550,00
Virement de la section de fonctionnement			021 - Virement de la section de fonctionnement	262 569,98
			TOTAL	822 038,08

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

SLOW

ID : 059-215905415-20250415-BP_2_2025-BF